

Bordeaux, le 30 Août 2013

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale, directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Gironde

A

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'école,

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Secrétariat général**

Affaire suivie par

Dominique GRATIANETTE

Téléphone

05 56 56 36 21

Télécopie

05 57 87 08 60

Mél ce.ia33@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze  
BP 919

33060 Bordeaux-Cedex

**OBJET** : Attribution de contrats aidés sur les missions d'assistance administrative et d'appui éducatif dans le 1<sup>er</sup> degré.

PJ : 1 profil de poste

2 tableaux d'implantations dans les écoles. (Celui compensant le retrait des AED et celui des créations des aides administratives et d'appui éducatif)

Des retraits de postes d'assistants d'éducation « autres missions » ont été opérés en juin au sein des écoles à effet de la rentrée scolaire. Conformément aux engagements de Monsieur le recteur, ces retraits sont en mesure d'être compensés par l'octroi de contrats aidés.

Par ailleurs, nous avons été informés de la création d'une enveloppe de contrats spécifiques destinés à l'aide administrative et à l'appui éducatif dans un certain nombre d'écoles. Dans un premier temps, un critère de dotation a été retenu : les écoles de 8, 9, 10, 11, 12, 13 classes.

Compte tenu des échéances programmées, à savoir un recrutement effectif dans les écoles à la mi septembre et une prise de fonction des contractuels au 1<sup>er</sup> octobre, je vous informe du calendrier prévisionnel des opérations qui seront menées bien entendu en collaboration étroite avec les services de pôle emploi que nous avons préalablement informés et avec l'accord des EPLE employeurs.

Le 29 août, les services de pôle emploi ont été informés des implantations programmées et du profil type de poste. Il est à noter que des profils BAC +2 pourront être proposés.

A compter du 4 septembre et jusqu'au 13 septembre, les directrices et directeurs sont chargés du recrutement sur la base des candidatures envoyées par les services de pôle emploi.

Le 13 septembre, les pièces liées au recrutement seront adressées par les directrices et directeurs à l'EPLE employeur.

Du 16 au 20 septembre, l'EPLE employeur est chargé de demander la prise en charge, de remplir la demande de convention et de préparer le projet de contrat.

Le 20 septembre, pôle emploi sera destinataire des dossiers de recrutement.

Pôle emploi disposera donc de la semaine du 23 au 27 septembre pour instruire les dossiers.

Les signatures de contrat interviendront le 30 septembre pour une prise des fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Je me permets de faire également un rappel à la note DGESCO B1.3 du 28 juin 2012 qui demande qu'un tuteur soit nommé désigné au sein de l'école afin d'accueillir, informer et guider l'EVS, de contribuer à l'acquisition de savoir faire professionnels, de participer à l'établissement de l'attestation d'expérience professionnelle, et de formaliser par écrit avec l'EVS le volet formation et de validation des acquis. La désignation obligatoire d'un tuteur affecté sur le lieu d'exécution du contrat de l'EVS, devra faire l'objet d'un engagement écrit auprès de l'EPL employeur (il s'agira d'une pièce jointe au dossier).

Je vous remercie tous du respect de ce calendrier et de votre implication personnelle dans cette opération.

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale,  
DSDEN de la Gironde



Claude LEGRAND